



Trajets domicile/travail Il doit être partout pris en charge par l'employeur !

Réalité du pouvoir d'achat, souffrance des salariés et mobilisations, obligent le Gouvernement à afficher une fibre sociale. Il annonce envisager un dispositif pour inscrire une aide directe sur la fiche de paie des salariés financée par l'employeur afin de répondre à l'augmentation des coûts du trajet domicile/travail.

La CGT a toujours revendiqué que le trajet domicile/travail soit pris en charge par l'employeur.

Dans le contexte actuel deux cas de figure sont à examiner :

De nombreux salariés, pour de multiples raisons (absence de réseau, flexibilité des horaires de leur travail imposée par l'employeur...) n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports collectifs. Il est pour eux nécessaire qu'une prise en charge, lorsque cette situation est avérée, soit effectuée sur le coût du carburant, y compris en tenant compte des distances. Le Chèque Transport aurait pu y répondre si, comme nous l'avons souligné au moment de sa mise en œuvre, il avait eu un caractère obligatoire. En cette absence, il était voué à l'échec.

Il est nécessaire de développer les transports publics et leur accessibilité. Là où il y a des transports collectifs accessibles, les salariés doivent être incités à les utiliser.

La CGT considère qu'il faut généraliser le système carte orange existant en Ile de France avec prise en charge par l'employeur. Cela suppose la mise en place d'une gouvernance coordonnée au niveau



régional pour l'ensemble des transports collectifs dont la responsabilité incombe à différentes autorités organisatrices (Etat, ville, communauté, département, région). Cette disposition, prévue d'ailleurs par la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2001, est indispensable pour enfin pouvoir mettre en place un seul titre de transport financé par l'employeur et qui permette le trajet de bout en bout (utilisation successive de Bus, tram, trains...). Elle n'a jamais été mise en œuvre. Le Gouvernement actuel, qui se prévaut du dialogue social, n'a pas retenu cette application dans son projet de loi « Grenelle de l'environnement », alors qu'elle avait fait l'objet d'une proposition validée en négociation.

Pour la CGT, les conditions doivent être créées pour que tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, disposent de la prise en charge du coût du trajet domicile/travail par l'employeur. Nous avons, dès septembre 2006, détaillé ces propositions dans la négociation sur le Chèque Transport. Elles sont relativement simples à mettre en œuvre. C'est une question de choix de la politique publique du Gouvernement.

La CGT appelle les salariés à porter fortement la revendication de la prise en charge du trajet domicile/travail par l'employeur via des modalités pérennes de nature à en faire une véritable conquête sociale. Cette disposition ne saurait pour autant régler la question du niveau des salaires et retraites qu'il est urgent d'augmenter.

De plus, le Gouvernement, avec cette proposition, n'est pas quitte en direction des salariés privés d'emploi et des retraités, ni d'ailleurs sur l'inflation des prix de l'énergie qui a aussi des conséquences sur la vie quotidienne : alimentation, logement et chauffage, accessibilité et déplacements pour les loisirs et les activités sportives et culturelles...

Meeting CGT de rentrée

Mercredi 24 septembre 2008

18h00

Salle des Fêtes de St Germain du Puy

La CGT, une force à vos cotés !

#

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, 5, Boulevard Clémenceau 18000 Bourges
Tél : 02 48 65 36 25 – email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr